

## Dates à retenir

8 mai	Commémoration du 8 mai, rassemblement devant la mairie à 11h30
8 mai	Exposition et vide grenier à la salle des 4 Saisons
4 juin	Troupe de théâtre à la salle des 4 Saisons
18 Juin	Fête du voisinage
14 juillet	Commémoration du 14 juillet, rassemblement devant la mairie à 11h
14 Juillet	Pique Nique républicain



### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE D'AUFFERVILLE

Les **mardis et vendredis** de 9 H à 12 H

Les **samedis** de 10 H à 12 H :  
avec présence du Maire ou de l'un de ses adjoints.

En dehors de ces jours, le Maire ou ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

**La mairie sera fermée du 8 au 22 août inclus**

# L'AUFFERVILLEOIS

La lettre d'information du Conseil Municipal

2016

N°36



## Le mot du maire

Chers Concitoyens,

L'arrivée officielle du printemps met un terme à ce long hiver humide que nous venons de traverser. L'absence de froid et surtout de neige aura au moins été un avantage permettant de rendre la circulation plus agréable sur nos petites routes de campagne !

Cette nouvelle saison est également marquée par le Budget de la commune qui a été réalisé en collaboration avec l'ensemble des conseillers municipaux et validé lors de la dernière réunion de conseil municipal. Nous serons encore cette année extrêmement prudents face à une grande inconnue qu'est la baisse des dotations de l'Etat ... Ces mauvaises surprises ont malgré tout permis de voter un budget concret et équilibré sans avoir recours à l'augmentation des 3 taxes communales !

Les principaux projets d'investissement pour 2016 seront enfin la rénovation de l'accès au bureau de la directrice d'école grâce au concours d'une nouvelle aide du Conseil Départemental. Les nouveaux dossiers et projets à mettre en place prochainement nous ont obligé à investir dans un nouvel ordinateur et imprimante pour le secrétariat de mairie, afin de rendre le travail administratif plus rapide et surtout plus fiable. Au cours de cette année, le projet de transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) va se concrétiser avec une première phase de réflexion et de consultations ... L'information des citoyens va évoluer avec la création d'un site Internet de la Commune pour lequel je souhaiterais une ouverture pour la fin de l'année. Suite au non-renouvellement du contrat d'une des deux secrétaires de Mairie, la municipalité est actuellement en période de recrutement pour le poste de chargée d'accueil permettant ainsi de secourir Emeline dans toutes les tâches administratives.

Dernièrement nous avons rencontré nos nouveaux conseillers départementaux Isoline MILLOT et Bernard COZIC qui sont venus nous présenter les directives de la nouvelle majorité du Conseil Départemental avec la mise en application des réductions d'aides diverses et les restrictions budgétaires imposées par la situation financière du département de Seine et Marne. Nous en avons profité pour exposer les projets de notre commune et obtenir ainsi des conseils de réalisation et surtout des solutions de financement ...

Enfin et c'est une première, les élèves de notre classe de CM2 vont participer cette année à une classe découverte de 4 jours à la base de loisirs de Souppes / Loing. Cette idée originale et innovante a été inspirée et mise en place par notre équipe d'enseignants. Le coût total de ce projet éducatif (102 €/élève) sera financé respectivement par les parents d'élèves (50 €), l'amicale scolaire d'Aufferville (22€) et les municipalités formant notre regroupement pédagogique (30€). Malgré les réticences de certaines communes, il est de notre devoir à nous, élus d'encourager ces sorties pédagogiques et de participer à leur financement pour le bonheur de nos enfants !

Nous aurons bien entendu l'occasion de nous rencontrer et d'évoquer tous ces sujets lors des nombreuses manifestations prévues dans notre village, que ce soit les cérémonies officielles, les animations de notre comité des fêtes ou encore la fête de l'école ...

D'ici là, bonne lecture et à bientôt.

Bruno Moulié.

*Sommaire*

- ◆ Budget 2016 P3
- ◆ Informations pratiques
- ◆ Transports scolaires : les changements à partir de la rentrée 2016-2017 P4
- ◆ Communiqué de la CAF sur la prime d'activité P4-P5
- ◆ Horaires des travaux et jardinage P5
- ◆ Le défenseur des droits P6
- ◆ Carte de piscine Tournesol P7
- ◆ Commande de fioul P7
- ◆ Les commerçants sur Aufferville P7
- ◆ Les événements P8-P9
- ◆ L'école à Aufferville : une histoire très ancienne P10
- ◆ Souvenirs d'enfance : à l'école à Aufferville dans les années 1930/1940 P11
- ◆ Quoi de neuf à l'école ? P12
- ◆ Interview artisan P13-P14
- ◆ La recette du printemps P15
- ◆ Dates à retenir P16
- ◆ Horaires d'ouverture de la mairie P16

*La recette du printemps***LA PETITE HISTOIRE DES FETES DE LA PENTECOTE:**

La **Pentecôte** est une fête chrétienne qui célèbre la venue du Saint-Esprit, cinquante jours après Pâques, sur les apôtres de Jésus-Christ et les personnes présentes avec eux, rapportée dans les Actes des Apôtres. Elle tombe toujours un dimanche entre le 10 mai et le 13 juin. Cette fête tire son origine de la fête juive de Chavouot ou fête des Semaines. Sa célébration est attestée localement à partir du IV<sup>e</sup> siècle. Elle se poursuit le lendemain, dans certains pays, par un lundi férié ou chômé, dit « Lundi de Pentecôte ».



Et sachez aussi que beaucoup d'entre nous pensent que durant cette fête on mange « *le veau de la Pentecôte* ». C'était une idée de la Confédération française de boucherie dans les années 90, pour augmenter la consommation de veau. C'est presque devenu une tradition. Même si le veau de la Pentecôte est moins traditionnel que la dinde de Noël, l'agneau pascal ou les lentilles du jour de l'an, il est de plus en plus observé dans les familles françaises.

**ET AILLEURS :**

La fête de la Pentecôte a lieu un dimanche, jour férié dans les pays de culture chrétienne.

Dans certains pays, le lendemain est également férié : le lundi de Pentecôte est actuellement jour férié en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en France, en Hongrie, en Islande, au Liechtenstein, au Luxembourg, aux Pays-Bas, dans certains cantons Suisses, en Norvège, au Danemark<sup>12</sup>, en Ukraine, en Roumanie, à Chypre, en Grèce (secteur public et certains secteurs du privé), à Madagascar, au Bénin, au Togo, en Côte d'Ivoire et au Sénégal qui, pourtant, est un pays à 90 % musulman.

En France, le lundi de Pentecôte a été jour férié depuis le Concordat de 1801 jusqu'en 2004. Entre 2004 et 2007, à la suite de la décision du gouvernement Raffarin d'en faire une journée de solidarité envers les personnes âgées, il reste férié mais devient non chômé pour beaucoup d'entreprises. Il redevient chômé, mais non payé dès 2008. Dans la polémique liée à cette mise en place, l'épiscopat français déclara qu'il n'y avait pas objection d'ordre religieux à sa suppression, mais réclama une concertation.

**LA PETITE EXPRESSION :**

Cette fête mobile a lieu à une période où l'on récolte des fruits, ce qui donne lieu à de nombreux dictons, tels : « À la Pentecôte, la cerise est notre hôte » ou « À la Pentecôte, fraises on goûte ; à la Trinité, fraises au panier. »

**LA RECETTE : Carbonnade de veau**

Nombre de personnes : 6 / Temps de préparation : 15 min / Temps cuisson : 60 min



- 1,2 kg de jarret de veau coupé en morceaux
- 2 cuillères à soupe d'huile
- 4 beaux oignons émincés
- 2 feuilles de laurier
- 2 cuillères à soupe de fond de veau déshydraté
- 25 cl de bière blonde (il y en a de très bonnes dans le pays parait-il !)
- 1 cuillère à soupe de farine
- 1 cuillère à soupe de vinaigre
- 1 cuillère à soupe de persil ciselé
- sel, poivre

**La préparation :**

**Saler**, poivrer et fariner les morceaux de veau.

**Chauffer** l'huile dans une sauteuse et y faire revenir les oignons 5 minutes en remuant. Avec une écumoire, les transférer dans une cocotte.

**Faire dorer** les morceaux de viande à leur place, 5 minutes en remuant puis les ajouter aux oignons avec le laurier.

**Déglicer** la sauteuse avec 25 cl d'eau, en grattant le fond à la spatule. Ajouter le fond de veau, la bière et le vinaigre.

**Porter** à ébullition en remuant.

**Verser** sur le contenu de la cocotte. Couvrir.

**Laisser mijoter** 1 h 30 environ à feu doux.

Juste avant de servir, dans la cocotte, rectifier l'assaisonnement et parsemer de persil.

**Bon appétit !**

## Interview artisan

**Mais vous qui vous « contrôle » ?**

L'ordre des experts-comptables contrôle la régularité des procédures internes et le respect de la déontologie de la profession.

De plus, Madame Alias comme toute entreprise doit aussi faire le bilan de sa société et adhère à une association de gestion agréée qui valide ses comptes.

**Focus sur le terme « uberisation » :**

L'**uberisation** du nom de l'entreprise **Uber**, est un phénomène récent dans le domaine de l'**économie** consistant à l'utilisation de services permettant aux professionnels et aux clients de se mettre en contact direct, de manière quasi-instantanée, grâce à l'utilisation des nouvelles technologies. La mutualisation de la gestion administrative et des infrastructures lourdes permet notamment de réduire le coût de revient de ce type de service ainsi que les poids des formalités pour les usagers. Les moyens technologiques permettant l'« uberisation » sont la généralisation du haut débit, de l'internet mobile, des smartphones et de la géolocalisation. L'uberisation s'inscrit de manière plus large dans le cadre de l'économie collaborative.

**Quelle peut être sa clientèle ?**

Son activité démarre bien, elle a déjà 25 clients - son objectif prévisionnel était de 30 - avec de nouveaux clients quasiment toutes les semaines depuis son ouverture. Du coup, je reprends ses termes « elle s'éclate ! ».

Sa clientèle est très hétéroclite ! Et c'est tant mieux, pas de monotonie dans le travail et des partenariats riches et variés. Les entreprises sont essentiellement de type TPE ou PME : agence immobilière, menuisier, plombier, infirmière libérale, tatoueur, maçon, assureur, onglerie, vente de tatami, publicitaire, vente de pièces auto, travaux publics pour la vidéosurveillance, piscine, fleuriste ou SS2I. La plupart de ses clients se trouvent dans le Loiret, à Chéroy, à Paris (pour ses sociétés hollandaises) ou bien encore à Aufferville.

**Pourquoi avoir choisi Aufferville pour y installer le siège de l'entreprise ?**

La réponse est simple, c'est son lieu d'habitation. Il a fallu aménager un bureau dédié à son activité mais c'était le prix à payer pour être plus présente auprès de sa famille.

Comment se faire connaître quand on n'a pas de « vitrine » et que le siège de la société est en milieu rural ? Madame Alias n'a pas recours à la publicité pour le moment. C'est essentiellement le bouche à oreille à travers son réseau professionnel et personnel.

**Puis, à la question : existe-t-il des avantages ou des inconvénients à être implanté en milieu rural ?**

Le calme et le paysage pour les avantages ! Le seul inconvénient, qui est moindre avec le zéro papier, LA POSTE, il faut se déplacer sur Nemours ou Château-Landon.

Travailler seule : un inconvénient ? Elle a un accord avec 2 autres confrères en cas de problème (hospitalisation, maladie...) afin que ses dossiers soient traités. Tout est informatisé et dématérialisé donc accessible tout le temps et partout (connexion du monde entier, stockage dans un Cloud IBM en France), comme ça ses partenaires peuvent prendre le relais.

**Enfin, quant à l'avenir ? Quelles perspectives ? Recruterez-vous ?**

Pour ce qui est du recrutement ? Caroline Alias ne pensait pas y réfléchir si tôt ; du fait que son activité démarre bien et que ses objectifs sont presque atteints, elle va peut être y réfléchir. En revanche, le fait d'avoir son bureau à domicile peut être un inconvénient, du coup, elle évoque plutôt un salarié en télétravail.

Etre à la pointe au niveau informatique afin de satisfaire au mieux ses clients, réagir plus vite pour gagner en productivité, être plus disponible sur l'aspect conseil.

Sur l'aspect actualité, madame Alias a choisi de parler de la loi travail, la fameuse, celle qui fait tant parler d'elle ces temps-ci ; car à chaque changement de gouvernement, il y a des nouvelles lois fiscales, comptables ou bien ayant un impact sur les contrats de travail et donc un impact sur son travail ; ce qui lui impose d'être au fait de tout ce qui se passe afin de pouvoir faire correctement son travail et de bien renseigner ses clients.

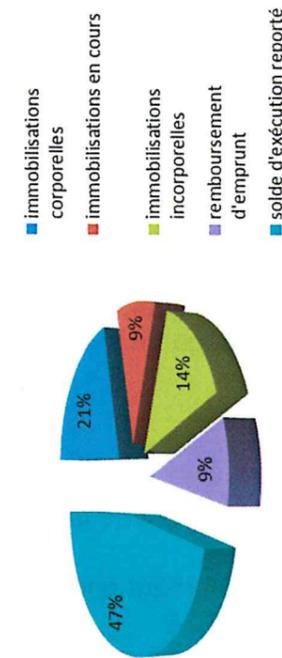
Par ailleurs, elle m'informe, que depuis le 18 janvier 2016, il y a des nouvelles aides à l'embauche notamment au niveau des salariés au smic, ces derniers ne coûteraient à leur employeur que leurs salaires nets, sans les charges donc. A méditer chers lecteurs-employeurs...

Pour terminer, un panneau à l'entrée d'Aufferville indiquant le nom des entreprises ne serait pas pour lui déplaire... Et bien entendu, bonne continuation à son entreprise !

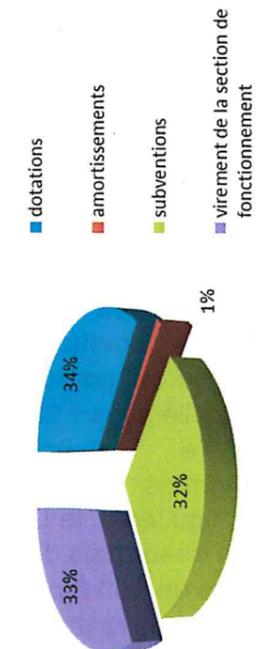


## Budget 2016

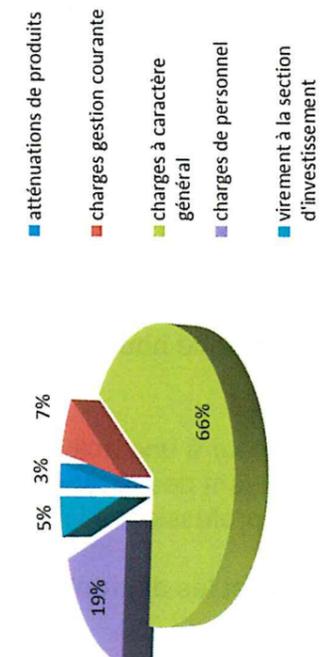
## Répartition du budget - investissements dépense



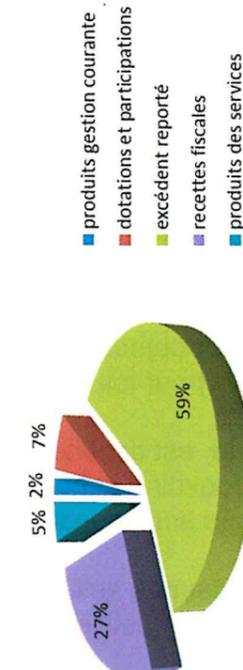
## Répartition du budget - investissements recette



## Répartition du budget - fonctionnement dépense



## Répartition du budget - fonctionnement recette



## Transport scolaire : les changements à partir de la rentrée scolaire 2016-2017



Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et d'augmentation des dépenses sociales obligatoires, l'exécutif du Département a voté en date du 18 février 2016 de nouvelles politiques d'aides au transport scolaire, en concentrant ses efforts vers les collégiens.

### Ces nouvelles dispositions, interviendront à la prochaine rentrée scolaire 2016-2017.

Pour les circuits spéciaux scolaires, les tarifs de la carte Scol'R, quels que soient les critères de distances (-3km) et de sectorisation (collège de secteur notamment) seront les suivants :

- Primaires et collégiens : 100 €
- Lycéens : 150 €

Non Seine-et-Marnais : 300 €

Pour les lignes régulières, le Département poursuit son financement de la carte Imagine'R mais sous forme désormais d'aide forfaitaire :

- Aide forfaitaire de 150 € pour les collégiens, avec un complément pour les boursiers
- Extension au primaire du bénéfice de l'aide forfaitaire de 150 €

Suppression du financement de la carte Imagine'R pour les lycéens à l'exception des lycéens boursiers qui bénéficieront d'une aide spécifique.

Source : [www.seine-et-marne.fr/Cadre-de-vie-Transports/Transports-scolaires](http://www.seine-et-marne.fr/Cadre-de-vie-Transports/Transports-scolaires)

**Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au SIRSAP, permanence en mairie de Bougigny les mercredis matins.**

## Communiqué de la CAF sur la prime d'activité

Au 1er janvier 2016, le revenu de solidarité active (Rsa Activité) et la prime pour l'emploi (Ppe) seront supprimés pour être remplacés par une nouvelle prestation, gérée par les Caf : **la Prime d'activité**.

Ce message a pour objectif de vous présenter le contenu de cette nouvelle prestation, une réforme d'envergure pour les usagers.

La Prime d'activité est destinée à soutenir l'emploi ou le retour à une activité professionnelle, elle apporte un pouvoir d'achat complémentaire aux actifs ayant des ressources modestes. Elle est versée sous condition d'exercice d'une activité professionnelle et sous conditions de ressources.

Elle concerne les jeunes actifs de 18 à 25 ans, les étudiants et les apprentis peuvent également y avoir droit s'ils justifient de revenus d'activité suffisants.

Les actuels bénéficiaires du Rsa Activité n'ont aucune démarche à réaliser, ils basculeront automatiquement dans le dispositif "Prime d'activité", leur droit sera automatiquement calculé.

## Interview artisan



« Un éventail de compétences pour votre sérénité », telle est la devise de Caroline ALIAS, nouvelle entreprise installée rue des canes à Aufferville.

Cette société en nom propre a pour activité l'expertise comptable, entre autre. Cette jeune femme pétillante a ouvert son entreprise au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et pris ses fonctions deux semaines plus tard.

Après 15 ans d'expertise comptable en cabinet madame Alias a décidé d'exercer son métier-passion à son compte, en libéral !

### Focus sur le métier d'expert comptable :

Un **expert-comptable** est un professionnel de la comptabilité. En France, la profession d'expert-comptable est réglementée depuis la Seconde Guerre mondiale, les experts-comptables sont réunis au sein de l'Ordre des experts-comptables auquel tout expert-comptable exerçant en France doit être inscrit, comme pour l'Ordre des médecins, pharmaciens ou notaires par exemple. L'expert-comptable tient, contrôle, surveille, redresse la comptabilité des entreprises et entités juridiques. Il établit les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe), des entreprises, des artisans, des établissements, des agriculteurs, etc.

### D'abord, qui est la société CAROLINE ALIAS et que fait-elle ?

Après le baccalauréat, madame Alias hésite entre l'informatique et la comptabilité, elle choisit tout de même cette dernière. Alors pourquoi cette envie d'ouvrir sa société après 15 ans de travail en cabinet comptable ? Avec un diplôme d'expert comptable, obtenu en 2010 (équivalent à un bac+8) en poche, Caroline Alias me répond que c'est surtout le fait de ne pas être assez disponible pour ses clients qui l'a poussé à créer son entreprise, ainsi que d'être à la pointe de la technologie informatique (parce qu'elle aime ça !). Elle souhaite donner un côté ultra moderne avec des outils d'aujourd'hui au service de ses clients et un côté « rétro » en gardant la disponibilité avec ses clients (visites, déplacements...) ; en somme être plus proche ! C'est familial, ses parents étaient artisans ; alors dans un coin de sa tête madame Alias a mûri son projet pendant près de deux ans avant de sauter le pas, pour son plus grand bonheur car elle peut enfin allier sa profession et sa famille avec beaucoup moins de contraintes.

L'entreprise intervient donc dans les domaines de la comptabilité, la fiscalité, le social, le juridique (aide à la création de société, assemblées annuelles ou cessions de parts) et le conseil. Et afin d'être au top dans ces domaines, cette maman de trois enfants n'hésite pas à aller en formation juridique ou linguistique (reporting en anglais pour ses entreprises hollandaises).

### Focus sur le terme « entreprise individuelle » :

C'est une entreprise dirigée par une seule personne, et qui n'a pas de personnalité morale, bien qu'elle soit parfois inscrite au répertoire des métiers (pour les artisans) ou au registre du commerce et des sociétés (pour les commerçants et industriels). Ce n'est pas nécessairement une entreprise qui n'a aucun salarié.

### Comment fonctionne-t-elle ?

Madame Alias n'a, certes, pas choisi la période la plus facile pour ouvrir son entreprise car c'est la période des bilans pour la plupart de ses clients. La création a représenté beaucoup de travail et d'investissement personnels ; elle voulait les mêmes outils que ces sociétés qui suivent le mouvement de « l'ubérisation » tout en restant proche et accessible à sa clientèle. C'est pourquoi, elle a créé elle-même son site internet avec un portail destiné à ses clients (gratuit pour eux) qui peuvent : scanner leurs factures d'achat ou vente et aboutir à un échéancier par type de règlement et par tiers ; consulter leurs bilans ou les DUE (Déclaration Unique d'Embauche), les contrats de travail ou encore les bulletins de salaire. De plus des prestations complémentaires sont proposées (payantes) comme un logiciel de facturation, ou encore le logiciel comptable pour ceux qui souhaitent effectuer le saisie de leur comptabilité eux-mêmes.

Cette politique du zéro papier est une économie pour tout le monde, un gain de temps, un gain d'espace (archives), un traitement plus rapide, ce qui permet à Mme Alias d'être plus réactive à la demande de ses clients et disponible, ce qu'elle souhaite avant tout ! Mais les réfractaires du Net peuvent bien entendu encore lui donner leurs factures papier.

Caroline Alias de son côté doit aussi tout faire quasiment par internet : les relevés de banque, la transmission des déclarations d'embauche, déclaration de TVA ... sur « je déclare.com » ou « impots.gouv » car de plus en plus l'Ordre des experts-comptables l'impose afin d'éviter toute malversation des entreprises. A cet effet, elle possède une signature électronique que l'Ordre lui a délivrée.

*Quoi de neuf à l'école ?***Classe de découverte pour les CM2**

Les mercredi 22, jeudi 23 et vendredi 24 juin et vendredi 1<sup>er</sup> juillet, les CM2 partiront en classe de découverte à Souppes sur Loing.

Au programme, kayak, baignade sous surveillance et diplôme du petit fermier (soin des animaux au Parc de l'Emprunt).

L'hébergement aura lieu dans le parc de l'Emprunt, dans la Villa des Sources.

**Zoom sur le Parc de l'Emprunt**

Victor Prudhomme, maire à l'époque, était vétérinaire et de par sa fonction, il était amené à recueillir des animaux qu'il a pris l'habitude d'héberger sur cet espace. C'est ainsi que progressivement le parc animalier de Souppes-sur-Loing est né.



Aujourd'hui, de nombreuses espèces d'animaux sont hébergés sur le parc, dont certains en liberté pour le grand bonheur des enfants. Un effort de boisement conséquent est fourni pour proposer une multitude d'arbres.



Nous souhaitons à nos écoliers d'Aufferville de bien s'amuser et de revenir avec de bien jolis souvenirs !

**Exposition arts visuels**

Comme chaque année, les enfants des différentes classes du RPI ont exposé leurs talents à leurs parents au cours d'une soirée à la salle des 4 Saisons.

*Communiqué de la CAF sur la prime d'activité*

En revanche, les bénéficiaires de la prime pour l'emploi devront en faire la demande sur le [Caf.fr](http://Caf.fr) via le simulateur de droits qui leur permettra de vérifier l'éligibilité et d'évaluer directement le montant de la prime.

**caf.fr** Les démarches pour bénéficier de la Prime d'activité sont 100 % en ligne sur le [Caf.fr](http://Caf.fr) : aucun formulaire, ni pièce justificative pour une relation simplifiée. Pour vérifier et calculer le droit, accédez au simulateur. À la fin de la démarche l'allocataire connaît le montant de son droit.

Pour déclarer les ressources tous les trois mois sur [Caf.fr](http://Caf.fr), l'allocataire se rend sur la rubrique "Mon compte" du [Caf.fr](http://Caf.fr), ou bien il les déclare à partir de l'appli mobile "Caf - Mon Compte".

*Horaires de travaux et jardinage*

L'herbe pousse, pousse... les tondeuses réapparaissent.

Afin d'éviter les ennuis de voisinage, il est nécessaire de se conformer à l'arrêté préfectoral n° 00 DDASS 18 SE relatif aux bruits de voisinage.

Sont concernées par exemple les tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques etc...

Voici les horaires pendant lesquels les travaux peuvent s'effectuer :

**De 7H00 à 20H00 les jours ouvrés**

**De 9H00 à 12H00 puis de 15H00 à 19H30 les samedis**

**De 10H00 à 12H00 les dimanches et jours fériés**



*Le défenseur des droits*

Paris, janvier 2016

Madame le Maire, Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs les élus,

Début 2015, le Défenseur des droits vous a adressé des dépliants destinés aux publics que vous accueillez, afin de présenter au plus grand nombre les missions de l'Institution que j'ai l'honneur de diriger.

En effet, préserver les droits des usagers dans leurs relations avec les services publics, défendre les droits de l'enfant, lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité, veiller au respect de la déontologie par des personnes exerçant des activités de sécurité constituent les principaux axes d'intervention et d'action du Défenseur des droits.

Pour ce faire, au plus près de vos administrés, le réseau des 400 délégués du Défenseur des droits présents en métropole et outre-mer dans plus de 600 points d'accueils reçoivent, informent, orientent le public et traitent directement la quasi-totalité des réclamations qui leur sont soumises. Leurs coordonnées et leurs lieux de permanence sont disponibles sur le site [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr).

Dès ma nomination, j'avais décidé de faire de l'accès aux droits un axe prioritaire, en donnant une nouvelle impulsion aux actions de promotion des droits et de l'égalité, qui visent à former et à informer en amont pour lutter contre les préjugés, les comportements illicites et œuvrer pour des relations sociales apaisées.

C'est dans cet objectif, qui revêt dans la période actuelle une importance particulière, que je vous fais parvenir à nouveau en ce début d'année 2016, les sept affiches illustrant le rôle et les missions du Défenseur des droits, afin d'informer les publics que vous recevez des compétences et de l'appui que peut leur apporter l'Institution.

En vous remerciant par avance pour la diffusion de ces documents, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma très vive considération.

Pour toute information :  
[www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

Jacques TOULBON

*Souvenirs d'enfance : à l'école à Aufferville dans les années 1930/1940*

Des anciens du village se souviennent avec émotion des journées passées à l'école d'Aufferville, du début des années 1930 à la fin des années 1940.

« Au cours de ces années, l'école était tenue par un couple d'enseignants, M. et Mme Génisson. Madame s'occupait des petits, tandis que Monsieur enseignait aux plus grands, qu'il accompagnait jusqu'au certificat d'études.

Chaque classe était mixte, mais à la récréation on ne mélangeait pas les filles et les garçons. En effet, un mur perpendiculaire à l'école séparait la cour en deux parties.

Monsieur ne riait guère, et Madame encore moins : d'ailleurs lorsqu'un élève lui posait des problèmes de discipline, le maître l'envoyait passer quelque temps chez la maîtresse.

Tous les enfants venaient à pied, y compris ceux des hameaux. Ceux qui n'avaient personne au bourg pour les recueillir prenaient leur repas de midi à l'école, après avoir réchauffé leur gamelle sur le poêle. En hiver, une soupe leur était servie. Il arrivait cependant que certains élèves sévèrement punis, du bourg ou des hameaux, en soient réduits à consommer du pain sec à midi.

La cloche sonnait le rassemblement des enfants, mais l'entrée en classe ne se faisait pas comme ça : il fallait montrer ses mains au maître qui en vérifiait la propreté. Si tel n'était pas le cas, l'élève devait laver ses mains dans un seau d'eau.

Les écoliers devaient accomplir certaines tâches : nettoyer les tableaux, balayer la classe, et pour les plus grands l'hiver approcher le bois avec lequel le maître allumait le feu des poêles qui servaient à chauffer les classes. Un élève choisi pour sa belle écriture devait copier les énoncés de problèmes à la craie au tableau pendant la récréation.



La classe des grands, fin des années 1940. Peut-être des têtes connues...

On allait à l'école du lundi matin au samedi soir, sauf le jeudi qui était libre. La journée commençait toujours par une leçon de morale, puis suivaient des enseignements somme toute assez classiques. Les petits apprenaient à écrire à la plume, à lire, et devaient connaître leurs tables de calcul avant de passer chez les grands. Les exercices de calcul étaient quotidiens. L'instituteur étant par ailleurs secrétaire de mairie, tous les ans les élèves devaient à titre d'exercice recalculer le budget de la commune. Il y avait aussi des épreuves de calcul mental au cours desquelles il fallait répondre du tac au tac. Le français n'était pas négligé : dictées fréquentes, leçons de grammaire... S'ajoutait à cela l'enseignement des travaux manuels : couture pour les filles, divers bricolages pour les garçons.

Au terme de huit à neuf années passées à l'école primaire, âgé de 14 ans, l'écolier pouvait enfin passer son « certificat d'études », puis se préparer à entrer dans la vie active. Telle était la voie suivie par la majorité des enfants des campagnes. »

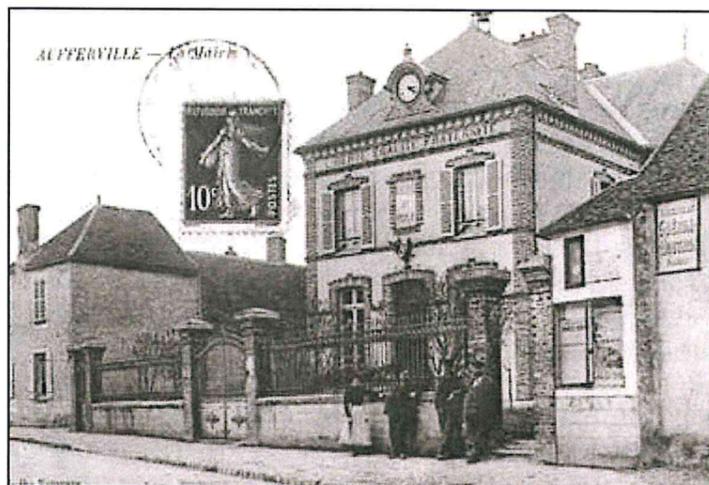
### *L'école à Aufferville : une histoire très ancienne*

Si les origines de l'enseignement à Aufferville ne peuvent être déterminées de façon précise, il existe une école depuis sans doute très longtemps. Celle-ci a évolué au fil du temps, mais reste un élément fondamental de la vie du village.

Les plus anciennes traces connues d'enseignement à Aufferville remontent à 1711, date à laquelle il est fait état dans les archives d'un « directeur des petites écoles de la paroisse d'Aufferville ». Les « maîtres d'école » de l'époque ont dû se succéder ainsi à la paroisse jusqu'à la révolution, puis à partir de 1790 et suite à la formation de la première municipalité, une « école de la république » a été ouverte. Les instituteurs étaient alors nommés par la municipalité.

Au début, l'école d'Aufferville ne comprenait qu'une seule classe. Ce n'est que dans les années 1860 que, le nombre d'enfants devenant trop élevé, le poste fut dédoublé et qu'une seconde classe fut créée.

L'école a occupé successivement divers lieux à proximité de l'église. La première classe est devenue vite trop exigüe, ce qui a obligé la municipalité à louer une maison à proximité, guère plus spacieuse. Une maison de l'école a donc été construite en 1848, remplacée en 1892 par le groupe scolaire que nous connaissons actuellement. Cette bâtisse construite à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle a été conçue avec deux classes, disposées en retrait de la mairie, et à l'étage deux logements pour pouvoir accueillir deux instituteurs, bien qu'assez souvent les deux postes aient été occupés par un couple d'enseignants.



L'école actuelle a été construite en 1892

Ce n'est que depuis 1996 que l'école a sa configuration actuelle, avec sa cantine et une troisième classe au fond de la cour, en remplacement d'un préfabriqué ayant fait office de classe pendant quelque temps.

Car entretemps, de « municipale », l'école d'Aufferville est devenue « intercommunale », avec la création du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) initialement constitué entre les communes suivantes : Aufferville, Bougligny, Châtenoy, Maisoncelles en Gâtinais, bientôt rejointes par La Madeleine sur Loing puis Chevrainvilliers. Désormais, l'enseignement n'y est plus dispensé uniquement pour les enfants d'Aufferville, mais pour tous ceux de ces six communes, et ce pour la fin de leur scolarité en primaire, du CE2 au CM2.

### *Carte de piscine Tournesol*



Nous vous informons que la commune d'AUFFERVILLE bénéficie d'un tarif préférentiel à la piscine tournesol située à NEMOURS  
5 Rue Jules Verne

Pour bénéficier de ce tarif, il vous suffit de vous munir :

- d'une photographie
- d'un justificatif de domicile
- et de vous présenter à la mairie, qui vous remettra une carte annuelle.

### *Commande de fioul*



Comme l'an dernier, la commune d'Aufferville effectue un groupement d'achat de fioul. Un document sera distribué dans vos boîtes aux lettres courant juin pour une livraison en septembre. Si vous êtes intéressé, le document sera à remettre en mairie en y indiquant vos coordonnées et la quantité désirée.

### *Les commerçants sur Aufferville*

Relais de la Diligence : 9 route nationale, Tél : 01 64 28 75 91

Ferme de Filbois - Produits de la ferme et du terroir

17, rue grande

Horaires : vendredi 14h30-19h

samedi 10h-12h et 14h30-18h

Commerces ambulants :

Boulangier : tous les jours sauf le jeudi.

Pasquet - Au fournil de Bagneaux 11 Rue du Gâtinais Tél. : 01.64.78.12.87

Un poissonnier et un épicier passent le jeudi en début d'après-midi :

Poissonnerie artisanale : Antoine Fleureau 0672235510, [antoinefleureau@hotmail.fr](mailto:antoinefleureau@hotmail.fr)

Epicerie SARL Delbidis « Coccimarket », 5 grande rue 45490 Corbeilles en Gâtinais, 0238922325

J-Lo Pizza près de la mare au centre du village, le samedi soir à partir de 18h30 : 0612647197

*Les événements***Karaoke**

Le 30 janvier au soir le comité des fêtes a inauguré une nouvelle festivité : un Karaoke pour faire chanter les Auffervilloises et Auffervillois. C'est Gilles qui a animé cette soirée en commençant avec des chansons de tout public et tout âge. Puis le public s'en est donné à cœur joie et a redécouvert le plaisir de chanter des chansons quelquefois oubliées. Les membres du comité des fêtes et son président Patrick souhaitent vous retrouver encore plus nombreux à son prochain karaoke.

**Loto de printemps**

C'est le jour de la saint Valentin que le comité des fêtes a choisi pour organiser son loto de printemps.

C'était une bonne idée car la salle polyvalente était pleine d'amoureux de ce jeu. La chance était avec eux car de nombreux lots ont été gagnés dont un téléviseur 102 cm ultra HD, une caméra etc.

Les lotos du comité des fêtes d'Aufferville rencontrent toujours beaucoup de succès et seront renouvelés.

**Repas du CCAS**

Le 13 mars dernier le CCAS d'Aufferville a convié ses aînés à un moment de partage autour d'un repas dans la salle des quatre saisons.

Ils sont venus nombreux pour cet événement. L'après midi s'est déroulé dans une excellente ambiance avec jeux et chansons.

*Les événements*

Un couple de nos anciens a même gagné une croisière sur le canal du Loing à bord de la vedette panoramique ZIA.

Une animation de qualité a permis de maintenir une belle ambiance. Les aînés les plus âgés qui n'ont pas pu participer à cette journée, se sont vu remettre un colis gourmand par les membres du CCAS.

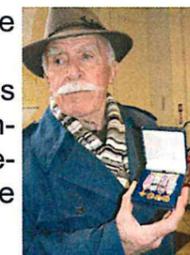
**Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie**

Comme chaque année les Auffervillois étaient invités à se recueillir devant le monument aux morts dédié aux combattants de la guerre d'Algérie.

Un dépôt de gerbe a été effectué par les membres de la FNACA, puis un autre par la municipalité.

Après les discours et la minute de silence nous avons assisté à une remise de médailles à un valeureux ancien combattant qui a obtenu ainsi la croix du combattant, la médaille de la reconnaissance de la nation, la médaille commémorative d'Algérie et la médaille d'Afrique du nord.

A l'issue de la cérémonie un pot d'honneur a été servi dans la salle Marianne.

**Chasse aux œufs de Pâques**

Le comité des fêtes et la mairie ont organisé la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques. C'est aussi une occasion de faire participer les enfants à de nombreux autres jeux.

Suite à une météo peu favorable, l'évènement qui était initialement prévu au terrain de sport, s'est finalement déroulé dans la salle des fêtes. Une vingtaine d'enfants ont participé à différentes animations en simultané.

Les petits faisaient un mini golf avec une balle et des boîtes alors que d'autres participaient au tir à l'œuf avec un ballon et des cerceaux.

D'autres coloriaient des labyrinthes et des plus grands décoraient des coquetiers avec de la colle et des paillettes.

Lors d'une éclaircie la vraie chasse aux œufs a pu commencer. Les petits munis de leurs paniers ont recherché des œufs en chocolat sur la pelouse tout autour de la salle.



Ceci terminé, les enfants ont été invités à jouer au jeu de la pinata contenant de nombreux œufs en chocolat.

Puis deux équipes se sont constituées pour un tir à la corde, les gagnants ont remporté un lapin en chocolat.

Enfin, une collation pour petits et grands a été servie : bolée alsacienne et cakes salés confectionnés par Dominique du comité des fêtes ainsi que chips, gâteaux divers et sodas offerts par la mairie.

Merci à tous ceux qui ont préparé cette matinée !

